



## Richelieu Invest

GROUPE BANQUE RICHELIEU

### Lettre d'information aux porteurs du FCP Richelieu Actions Europe

ISIN : FR0010401075, FR0010410977

Paris, le 15 avril 2026

Objet : changements apportés au prospectus du FCP Richelieu Actions Europe

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur FCP Richelieu Actions Europe gérée par la société de gestion Richelieu Invest et nous vous en remercions. Nous vous informons par la présente lettre des modifications impactant le prospectus.

#### Quels changements vont intervenir sur votre FCP

En raison de l'entrée en vigueur d'une obligation réglementaire européenne imposant à tous les organismes de placement collectifs de disposer d'au moins deux mécanismes de gestion de la liquidité à compter du 16 avril 2026, la direction de la société de gestion a décidé d'intégrer les deux mécanismes suivants :

- plafonnement des rachats ("gates"), visant à permettre d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un seuil de 5% de l'actif net ;
- ajustement de la valeur liquidative ("swing pricing"), visant à réduire pour les porteurs les coûts de réaménagement de portefeuille liés aux souscriptions ou aux rachats, en affectant tout ou partie de ces coûts aux porteurs entrants et/ou sortants.

Par ailleurs, la société de gestion a décidé de modifier les deux points suivants de votre FCP :

- les frais de gestion financière mentionnés dans la grille relative aux frais dans le prospectus sont modifiés pour passer à 1.50% maximum sur les parts C et D ;
- la décimalisation des parts de votre FCP sont portées au millième ;
- création d'une nouvelle classe de parts R.

Les détails de ces modifications sont repris dans la section « quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds » ci-après ?

#### Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **16 avril 2026**, à l'exception de l'augmentation des frais qui entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> juin 2026**, et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts pendant un délai de 30 jours calendaires suivant l'envoi de la présente lettre d'information, soit jusqu'au 20 mai 2026**

#### Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- |   |     |
|---|-----|
| • Modification du profil de rendement /Risque : | NON |
| • Augmentation du profil de risque :            | NON |
| • Augmentation potentielle des frais :          | OUI |

- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significatif<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

**Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?**

Fiscalité : Ces modifications n'ont pas d'impact direct sur la fiscalité applicable à vos parts.

**Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?**

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après	
<b>Frais</b>			
Frais de gestion financière	1.435% maximum	1.50% maximum	

<b>Modalités de souscriptions/Rachats</b>		
Plafonnement des rachats ( <i>gates</i> )	Non applicable	Plafonnement à hauteur de 5%
Swing Pricing	Non applicable	Applicable
Division des parts	Centième	Millième
Création de parts	Création d'une part R (« tous souscripteurs ») dont le minimum de souscription est d'une part	

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur (DIC) et du prospectus modifiés, disponibles sur le site de Richelieu Invest : [www.richelieuinvest.com](http://www.richelieuinvest.com) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de RICHELIEU INVEST 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 paris.

Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de ces placements.

Nous vous prions de bien vouloir noter que :

- Si la modification vous convient en l'état, aucune action de votre part n'est requise ;
- Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de racheter vos parts ;
- Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons alors à prendre contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur pour obtenir de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Richelieu Invest